Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-287600027-20260930-2026-DEL-81-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-81

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-six à 15h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 22 Quorum : 17

PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Clotilde EUDIER, Pascale GALAIS, Katherine LAUREAT, Julie LESAGE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Dominique HERVIEU, Dominique TESSIER, Messieurs Antoine AMELINE, Mohamed BERBRA, Christophe BOUILLON, Hervé HUNKELER, Frédéric MARCHE, Jean-Michel MAUGER, Cyril COURTIER, François ROGER, François TIERCE, Jean-Marc VASSE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Eric HERBET (pourvoir à Christophe BOUILLON)

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Nicole AUVRAY, LEFRANCOIS Annie, Virginie RIVIERE, Messieurs Nicolas BERTRAND, Sébastien CORITON, Mario DEMAZIERES, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Alexis RAGACHE, Jean-Marie ROYER.

OBJET : Groupement d'intérêt public (GIP) informatique des Centres de Gestion – Représentation du Centre de Gestion - Désignation

- Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et en particulier ses articles 98 à 122,
- Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public,
- Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public,

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté NOR: INTB1715923A en date du 9 Juin 2017 portant création du Groupement Informatique des Centres de Gestion,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 12 Décembre 2016 autorisant l'adhésion du CDG 76 au « GIP Informatique des CDG »,
- Vu les statuts du GIP Informatique du Centre de Gestion adoptés le 12 décembre 2016

Le président expose qu'en date du 12 décembre 2016, le Conseil d'Administration a décidé de l'adhésion du Centre de Gestion de la Seine-Maritime au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des CDG, lequel a été institué par arrêté interministériel du 9 Juin 2017.

Le président rappelle que le GIP Informatique des Centres de Gestion a pour vocation, d'une part, de développer et de mettre à jour des applications informatiques spécifiquement adaptées aux missions et aux besoins des Centres de Gestion et, d'autre part, de négocier avec les éditeurs de logiciels des tarifs et des fonctionnalités particulières pour l'ensemble de ses adhérents. Le GIP est notamment le concepteur du site « Emploi Territorial » utilisé par les CDG pour la gestion de la Bourse de l'Emploi. Il est aussi chargé de concevoir et de mettre en place le dispositif destiné à interdire l'inscription d'un même candidat à plusieurs concours identiques se déroulant la même année sur le territoire national.

Le président précise que chaque Centre de Gestion adhérent est représenté au sein du GIP par un administrateur titulaire et un suppléant au titre de l'article 17-1 de la convention constitutive.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la désignation de Monsieur Antoine AMELINE pour siéger en qualité de représentant titulaire du CDG 76 au sein de l'Assemblée générale du GIP et Madame Claude LEUMAIRE en qualité de représentante suppléante.

Le Secrétaire,
Marie-Françoise LOISON

Le Président,
Christophe BOUILLON